

information
CORONAVIRUS
COVID-19

COVID-19 – Couvre-feu à 18h

Suite aux annonces du Premier Ministre, la généralisation du couvre-feu à 18h s'étend sur l'ensemble du territoire français depuis le samedi 16 janvier 2021. Ainsi, voici les mises à jour des mesures proposées pour la Ville de Guérande.

Publié le 19 janvier 2021

Accueils ouverts au public :

Les services de la Ville de Guérande, les sites de l'Hôtel de Ville, de la Maison de la famille et du CCAS resteront ouverts au public.

Sport :

Tous les équipements sportifs couverts (salles de sports et complexes sportifs) sont fermés au public à compter de samedi 16 janvier et jusqu'à nouvel ordre.

Enfance et Jeunesse :

Les écoles primaires et les restaurants scolaires restent ouverts avec un protocole sanitaire renforcé (port du masque obligatoire à partir de 6 ans, nettoyage et aération des locaux, limitation du brassage). Néanmoins, à compter du mardi 19 janvier, un élargissement de la pause méridienne aura pour conséquence une modification des horaires des écoles le midi : fin de la classe 15 minutes plus tôt et reprise 15 minutes plus tard (sauf pour les enfants de maternelle). Ceci ne concerne pas les écoles Jeanne de Navarre, Sainte Marie et Saint Aubin.

La prise en charge périscolaire (multi accueils, accueils périscolaires et accueils de loisirs) est également maintenue, avec les horaires habituels : APS fermeture 19h, ALSH et 10-14 ans fermeture 18h30.

Les activités de l'École Municipale des Sports sont suspendues pour les 3-8 ans. En revanche, les activités pour les 13-15 ans proposées le mercredi après-midi pourront reprendre en extérieur dès l'ouverture du 2ème semestre si le nombre d'inscrits est suffisant. Les inscriptions sont maintenues pour le 2ème semestre les mercredis 20 et 27 janvier 2021. Pour rappel, voici la période du semestre 2 : du 02/02/21 au 17/06/21.

Les interventions EPS au sein des écoles élémentaires sont maintenues et les éducateurs sportifs adapteront les activités sportives à une pratique en extérieur (conditionnée par la météo).

Commerces :

Les commerces peuvent ouvrir jusqu'à 18h. Le couvre-feu concerne également les activités de vente à emporter.

Culture et Patrimoine :

La médiathèque adapte ses horaires : son accès ne sera plus possible après 17h45 les jours d'ouverture.

Par ailleurs, pour pallier la fermeture du cybercentre, les médiateurs proposeront un accompagnement au numérique à la médiathèque. Les personnes ayant besoin d'une aide dans leur utilisation des ordinateurs de la médiathèque (effectuer une démarche, imprimer un document), ou qui rencontrent un problème avec leurs outils (ordinateur portable, smartphone, tablette...) pourront solliciter les médiateurs, les mardis et les mercredis, aux heures d'ouverture de la médiathèque.

Pour rappel, la médiathèque met à disposition plusieurs ordinateurs en libre accès, limité à 20 min par personne, dans le respect du protocole sanitaire.

CCAS :

Le service d'aide à domicile est maintenu.

Déplacements :

Pour toutes nécessités de déplacements entre 18h et 6h et dans le cadre défini par l'État, des attestations sont en ligne : [Attestations de déplacement "couvre-feu"](#)

	HOTEL DE VILLE 7 place du marché au Bois 44350 Guérande Tél : 02 40 15 60 40
	HORAIRES : Lun - Ven : 8h30 > 12h 13h30 > 17h30 Mar : 14h30 > 17h30 Sam : 9h > 12h